



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU **12 juillet 2024**

Le 12 juillet deux mil vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaon, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick MORIN, Maire.

Etaient présents : MM Patrick MORIN, Alain PAVEAU Thierry PFOHL, Daniel GAUDISSION, Bernard VANNIER, MMES Christiane BRULAIRE, Christelle AUPY, M. Paolo DA CUNHA

Était absente excusée : Mme Marie-Hélène LINARD,

Madame Christiane BRULAIRE a été désignée comme secrétaire de séance.

Convocation : 7 juillet 2024

Ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activités 2023 de la communauté de communes Cœur de Sologne
- Signalisation de la commune
- Redevance d'occupation Orange France Télécom 2024 – Patrimoine arrêté au 31 décembre 2023
- Questions diverses

Approbation du rapport d'activités 2023 de la communauté de communes Cœur de Sologne

La communauté de communes Cœur de Sologne a établi son rapport d'activités 2023 qu'elle vient de communiquer à la mairie.

Le conseil municipal est invité à bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

Signalisation de la commune

Pour des raisons d'amélioration de la sécurité routière et notamment de respect de la vitesse, il y a lieu de modifier les intersections route de Cerdon et route de Souvigny en Sologne par l'implantation de stop.

- Route de Cerdon (RD 29), un STOP sera installé à hauteur de l'intersection de la Place de la Mairie et de la Rue du Bon Repos. Plan annexé ci-joint
- Route de Souvigny (carrefour RD 126/29), un STOP sera installé sur la RD 126 en venant de Souvigny en Sologne. Plan annexé ci-joint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de l'implantation d'un STOP :

- à hauteur de l'intersection de la Place de la Mairie et de la Rue du Bon Repos
- Route de Souvigny (carrefour RD 126/29)

Redevance d'occupation Orange France Télécom 2024 – Patrimoine arrêté au 31 décembre 2023

Le Conseil municipal fixe par délibération le montant de la redevance d'occupation du domaine public par Orange.

La commune de Chaon disposant de 7.574 km d'artères aérienne et de 6.36 km de conduites, le montant de la redevance est de **794.46 €** pour 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Feu d'artifice

Le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux se dérouleront samedi 13 juillet.

Le Maire
Patrick MORIN

La secrétaire
Christiane BRULAIRE